

ces mines furent mises en régie et exploitées pour le compte du roi, sans donner aucun profit. Mais cet insuccès ne prouve rien. L'exploitation par des agents salariés devait évidemment être plus coûteuse et moins attentive que celle qui ne relevait que de l'industrie privée. Ne sait-on pas aussi que, vers l'année 1475, un des fils de Jacques Cœur exploitait encore les mines du Lyonnais (1) ?

La fortune des Jossard témoigne en faveur de cette dernière opinion. Rien n'autorise à dire qu'ils aient dû leurs richesses au commerce ; si, après un abandon momentané et partiel de leurs mines, ils en reprirent de nouveau l'exploitation, c'est qu'évidemment les produits n'en étaient pas à dédaigner. Aussi les voyons-nous acquérir successivement plusieurs terres seigneuriales. C'est d'abord la co-seigneurie de Châtillon d'Azergues ; car rien ne révèle qu'il y ait eu alliance entre eux et les Varey ; puis c'est la moitié de la seigneurie de Saint-Symphorien-le-Château, avec les droits de juridiction à tous les degrés de cette terre, que Hugues Jossard acheta, le 1^{er} juin 1405, d'Eudes de Tournon, chevalier, seigneur de Beauchâtel et de Serrières, au prix de 3,000 écus d'or (2).

Jean Jossard, chevalier, fils de Hugues, hérita de ce dernier aussi bien de la seigneurie de Saint-Symphorien que de celle de Châtillon d'Azergues. Ce co-seigneur épousa Alix Saporis, sœur de Léger Saporis qui devint évêque de Montpellier, en 1429 ; de plus Guichenon lui fait épouser, en 1444, Anne de Vaugrigneuse. Enfin, dans son testament déjà cité du 3 novembre 1464, Jean Jossard nous parle d'un traité de mariage qu'il vient de signer avec dame Antoinette de Merlay, en expliquant que ce mariage n'était point célébré encore ; mais que s'il avait lieu il donnerait 2500

(1) M. Poyet. *loc. cit.*, p. 23.

(2) Arch. histor. du Rhône. V. 133. — Mazures de l'Isle Barbe, p. 228 et 280. — Dans cet acte, Hugues Jossard est qualifié de *noble et sage* et de *conseiller du roi*.